ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME, commerce, artisanat et consommation : équipements

Question écrite n° 64727

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les efforts menés par son ministère en terme de développement durable. Ainsi, un certain nombre d'administrations, ayant engagé une politique de verdissement, ont rénové leur flotte automobile. Cette réforme, allant du remplacement de l'attribution nominative de véhicules par la création de pool à la mise en place de véhicules propres (GPL et électriques) ou à la création d'un parc de bicyclettes pour les courts trajets, permet de participer activement à la lutte contre la pollution atmosphérique, préoccupation majeure de nos concitoyens dans une ville comme Paris. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de participer à cette politique générale de l'Etat.

Texte de la réponse

La gestion du parc automobile placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation est assurée par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Aussi, la réponse à la question n° 61997 du 4 juin 2001 posée par l'honorable parlementaire au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernera-t-elle l'ensemble du département, y compris les services des secrétaires d'Etat.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64727
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4355
Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5473